




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-451**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196261-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE A L' ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ETUDE DE L'AGE DU
FER - APPROBATION DU MONTANT DES COTISATIONS - EXERCICE 2016**

Le. 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc PERRIN

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ADHESION DE LA VILLE A L' ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ETUDE DE L'AGE DU FER - APPROBATION DU MONTANT DES COTISATIONS - EXERCICE 2016-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence entretient des liens privilégiés avec l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer (AFEAF), régie par la loi du 1er juillet 1901, notamment par le biais des agents de la Direction Archéologie, qui participent occasionnellement à des publications scientifiques, à des formations ou des colloques qu'elle organise et finance.

Amenée à découvrir régulièrement des vestiges de l'Âge du Fer lors des diagnostics et des fouilles qu'elle réalise, la Direction Archéologie souhaite aujourd'hui renforcer les liens avec cette association, en conférant un caractère plus institutionnel au partenariat existant et en les dynamisant par une adhésion officielle à cet organisme.

Cette association permet aux amateurs, aux archéologues et aux professionnels de faire le point sur les connaissances ou sur les découvertes récentes concernant la période gauloise, en prenant en compte les spécificités régionales.

Elle dispose également de collections et de bases de données mises à disposition de ses membres, dans le cadre de leurs travaux de recherches.

Cette association a enfin pour vocation d'éditer régulièrement des ouvrages et périodiques scientifiques, qu'elle propose en abonnement gratuit à ses adhérents ; elle encourage les publications de ces derniers, dans le même canal d'édition.

La cotisation due par les collectivités au titre de cette adhésion s'élève à un montant annuel de 25 euros.

Il apparaît donc très opportun de valider cette adhésion, pour favoriser et développer les échanges entre les membres de la Direction Archéologie et ceux de l'association, notamment pour permettre de partager l'accès à leurs bases de données et ressources documentaires respectives. Cette adhésion permettra, entre autres, à la Direction Archéologie de recevoir gratuitement des publications annuelles, qui intégreront son fonds documentaire.

Au vu de l'exposé ci-dessus, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer (AFEAF),
- **AUTORISER** le paiement de la cotisation prévue à cet effet, au titre de l'année 2016, à hauteur de 25 euros annuels,
- **INSCRIRE** chaque année les crédits correspondant au montant des cotisations annuelles de la commune sur la ligne budgétaire correspondante,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à signer tous documents relatifs à ces adhésions.

DL.2016-451 - ADHESION DE LA VILLE A L' ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ETUDE
DE L'AGE DU FER - APPROBATION DU MONTANT DES COTISATIONS - EXERCICE 2016-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»